



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autorisations d'urbanisme

Question écrite n° 103440

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, si sans aucune autorisation d'urbanisme ou autre, le propriétaire d'un terrain peut remblayer celui-ci avec des gravats recouverts ensuite d'une couche de terre. Le cas échéant, elle souhaiterait savoir quelles sont les administrations d'État qui peuvent intervenir de leur côté.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103440

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2017](#), page 2172

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)